

INTERNATIONAL CONFERENCE ON NUCLEAR SECURITY : ENHANCING GLOBAL EFFORTS

KINGDOM OF BELGIUM

STATEMENT by H.E. J. MILQUET, VICE-PRIME MINISTER and MINISTER OF INTERIOR

Mister Chairman,	Monsieur le Président, Le terrorisme nucléaire représente sans nul doute, de nos jours, l'un des plus grands défis pour la paix et la sécurité internationales. Il est donc essentiel pour le devenir de l'humanité que dans un esprit de coopération et d'entraide, tous les pays s'unissent pour déjouer pareille menace. C'est pourquoi, la Belgique salue la tenue de cette conférence internationale convoquée par le Directeur général de l'Agence, Monsieur YukiyaAmano.
The assistance that the Agency provides to the States in the frame of the establishment of their national nuclear security regime, including through its recommendations, its training sessions and its IPPAS missions (International Physical Protection Advisory Service) organized at the request of the States, is particularly valuable. It contributes greatly to developing nuclear security worldwide. In this respect, I would like to assure the Agency, once more, of the full support of my country for these actions.	L'aide que l'Agence apporte aux États dans le cadre de la mise en place de leur régime national de sécurité nucléaire, par le canal notamment de ses recommandations, de ses sessions de formation, ou encore des missions IPPAS (International Physical Protection Advisory Service) organisées à la demande des États, est particulièrement précieuse. Elle contribue grandement au développement de la sécurité nucléaire partout dans le monde. A cet égard, je tiens, à nouveau, à assurer l' Agence du plein soutien de mon pays. pour la réalisation de ces actions .
It is critical to develop international cooperation regarding nuclear security, especially between the competent authorities. This cooperation should, of course, be driven in the framework of and in compliance with the relevant international conventions: Belgium wishes the letter as well as the spirit of these international conventions to be fully and thoroughly respected, it is our very commitment. That is why, in particular, this cooperation must be driven without jeopardizing the Fundamental Principle of confidentiality, enshrined in the Amendment to the Convention on the Physical Protection of Nuclear Material.	Il est indispensable de développer la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire, spécialement entre les autorités compétentes. Cette coopération doit naturellement se faire dans le cadre et dans le respect des conventions internationales pertinentes : La Belgique est en effet favorable à un respect scrupuleux de la lettre et de l'esprit des conventions internationales ; tel est son engagement. C'est pourquoi la coopération doit s'effectuer sans mettre en péril le principe fondamental de la confidentialité, consacré par l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN).

Mister Chairman,	Monsieur le Président, Pour sa part, la Belgique est convaincue de l'importance de la sécurité nucléaire dans la perspective d'un développement durable de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Elle estime, dès lors, qu'il convient que les normes de sécurité à développer ou à maintenir correspondent à des niveaux de sécurité appropriées et efficaces partout dans le monde.
On the other hand, Belgium stresses also the need to protect all radioactive materials which are not nuclear materials by taking into account their potential danger and their attractiveness for criminals or terrorists. It is in this perspective that Belgium is currently elaborating its legal and regulatory framework.	Par ailleurs, la Belgique estime qu'il convient également de protéger les matières radioactives autres que les matières nucléaires en tenant compte de leur dangerosité et de leur attractivité pour des malfaiteurs ou des terroristes. C'est dans cette perspective que la Belgique travaille à l'élaboration de son cadre légal et réglementaire.
Lastly, Belgium is concerned about the increasing cybercrime , and encourages a better cooperation in preventing as well as in responding to a cyber-attack. Belgium has already shown this concern by extending the scope of the "stress-tests" set up by the EU after the Fukushima accident to such types of malicious acts or to other -man-made events.	Enfin, la Belgique est préoccupée de l'accroissement de la cybercriminalité et encourage une meilleure coopération tant en matière de prévention qu'en matière d'intervention en cas d'attaque cybersécuritaire. La Belgique a déjà montré cette préoccupation en élargissant à de tels types d'actes de malveillance ou à d'autres activités humaines le champ des tests de résistance mis sur pied par l'Union européenne après l'accident de Fukushima.
Nuclear security is for Belgium an essential element of a responsible nuclear program. In this context, securing nuclear material in Belgium has been, from the beginning, the purpose of a culture of constant vigilance. Nowadays, as demonstrated by the Myrrha project, Belgium intends to take the "3S" (<i>Safety, Security, Safeguards</i>) into account to the best extent possible from the design phase of its new facilities.	La sécurité nucléaire constitue pour la Belgique un élément essentiel d'un programme nucléaire responsable. La sécurisation du matériel nucléaire en Belgique a fait l'objet, dès l'origine, d'une culture de vigilance permanente. Maintenant, comme le montre le projet Myrrha, la Belgique entend, dans toute la mesure du possible, tenir compte, dès le design de ses nouvelles installations, des « 3S » (<i>Safety, Security, Safeguards</i>).
The first fundamental principle of physical protection states that the responsibility for the establishment, implementation and	Le premier principe fondamental de la protection physique indique que la responsabilité de la conception, de la mise en

<p>maintenance of a physical protection regime within a State rests entirely with that State. Belgium attaches great importance to this principle. Strengthening our national physical protection regime is therefore a priority for us and we spare no efforts to improve it constantly to meet the current realities.</p>	<p>œuvre et du maintien d'un régime national de protection physique incombe entièrement à l'Etat. La Belgique attache une grande importance à ce principe. C'est pourquoi le renforcement de notre régime national de protection physique représente une priorité pour nous et nous n'épargnons pas nos efforts pour que celui-ci réponde toujours mieux aux réalités actuelles.</p>
<p>Firstly, at the international level, Belgium has adopted the Amendment to the Convention on the Physical Protection of Nuclear Material (CPPNM) by enacting an approval law on 15 July 2008, and has deposited the ratification instruments on 22 January 2013. For what regards the International Convention for the Suppression of Acts of Nuclear Terrorism (ICSANT), Belgium has adopted it by the approval law of 10 September 2009 and has deposited its ratification instruments on 2 October 2009.</p>	<p>Ainsi, au plan international, la Belgique a adopté l'Amendement à la CPPMN par une loi d'assentiment du 15 juillet 2008, et a déposé ses instruments de ratification le 22 janvier 2013. Quant à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, la Belgique l'a adoptée par une loi d'assentiment du 10 septembre 2009 et l'a ratifiée dès le 2 octobre 2009.</p>
<p>At the internal level then, Belgium has recently strengthened and modernized the legal and regulatory framework for the physical protection of nuclear facilities and nuclear transport. These changes in the legal and regulatory framework meet the requirements of relevant international conventions, in particular the CPPNM and its Amendment; in addition, they are largely inspired by the Information Circular 225 (INFCIRC225) -- the recommendations of which are one of the foundations of physical protection of nuclear material and facilities --as well as by several recommendations documents published by the IAEA in the Nuclear Security Series. This renovated legal and regulatory framework requires the physical protection systems of our nuclear facilities to be restructured; this ongoing restructuring process is monitored by the competent national authority. <u>It is in the context of this restructuring process that I confirm here the intention of the Government of Belgium to request in the near future the Director general to send an IPPAS mission to Belgium;</u> this mission will thus be able to assess to what extent the restructuring process which has begun is on the right track.</p>	<p>Au plan interne, la Belgique a récemment renforcé et modernisé le cadre légal et réglementaire de la protection physique des installations nucléaires et des transports nucléaires. Ces modifications répondent au prescrit des conventions internationales pertinentes, en particulier de la CPPMN ainsi que de son Amendement ; en outre, elles s'inspirent très largement de l'INFCIRC225 dont les recommandations constituent l'une des bases de la protection physique des matières et installations nucléaires ainsi que de plusieurs documents de recommandations publiés par l'AIEA dans les Nuclear Security Series. Ce nouveau cadre légal et réglementaire impose notamment une restructuration des systèmes de protection physique de nos installations nucléaires; cette restructuration, actuellement en cours , est soumise à un monitoring de l'autorité nationale compétente. <u>C'est dans le contexte de ce processus de restructuration que je confirme ici l'intention du gouvernement belge de demander, à brève échéance, au Directeur Général , l'envoi d'une mission IPPAS en Belgique ; cette mission pourra ainsi évaluer dans quelle mesure la restructuration entamée est sur la bonne voie.</u></p>

<p>Finally, the restructuring process of our national physical protection regime calls for strengthened and improved response capabilities in case of a nuclear security incident or accident. We are working on it. In this context, let me mention that we have taken a first step by enacting on 23 May of this year a law modifying the Penal Code in order to bring it in accordance with the ICSANT and with the Amendment to the CPPNM; on one hand, this law extends the scope of the sections of the Penal Code which were only dedicated to the physical protection of nuclear materials to the physical protection of other radioactive materials; on the other hand, the law incorporates into the Penal Code the offences described in the two conventions.</p>	<p>Enfin, la réactualisation de notre régime national de protection physique appelle un renforcement des capacités de réponse en cas d'incident ou d'accident de sécurité nucléaire. Nous y travaillons. Dans ce contexte, je mentionnerai qu'un premier pas vient d'être franchi par l'adoption le 23 mai dernier d'une loi modifiant le Code pénal afin de le mettre en conformité avec la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et avec l'Amendement de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires ; cette loi d'une part, étend aux autres matières radioactives les parties du Code pénal consacrées à la protection physique des matières nucléaires; d'autre part, introduit dans le code pénal les infractions prévues par les deux conventions.</p>
<p>Mister Chairman,</p> <p>Before I conclude, I would like to say a few words about the future of our work in the field of nuclear security. For some years, we must note a true "proliferation" of international texts and forums dedicated to nuclear security; Belgium feels that this "proliferation" may make the question more complex rather than facilitating or rationalizing the approach. Moreover, considering that significant developments in nuclear security require time to be brought into being and to be integrated into the general policy of States, Belgium believes that high-level meetings should not be convened too frequently; we should not rush things and allow the necessary time in order to assess to what extent the undertaken and performed actions are pertinent, efficient and sustainable.</p>	<p>Monsieur le Président,</p> <p>Avant de conclure, je voudrais dire quelques mots sur la poursuite de nos travaux en matière de sécurité nucléaire. Depuis quelques années, la Belgique constate une véritable « prolifération » de forums et des textes internationaux consacrés à la sécurité nucléaire ; l'abondance d'initiatives et d'informations a, selon nous, davantage tendance à complexifier la matière que d'en faciliter et rationaliser l'approche. Considérant en outre, que les développements significatifs de la sécurité nucléaire requièrent un certain temps pour voir le jour et être intégrés dans la politique générale des Etats, la Belgique estime que les réunions de haut niveau ne devraient pas se tenir à une fréquence trop élevée ; il conviendrait de laisser du temps au temps et d'examiner dans quelle mesure les actions entreprises sont pertinentes, efficaces et soutenables.</p>
<p>I have no doubt that the Conference which has just begun will be an opportunity to think about these issues, and that it will also feed our thoughts about the objectives and priorities for strengthening the nuclear security.</p>	<p>Je ne doute pas que la Conférence qui vient de commencer sera l'occasion de réfléchir à ces questions et qu'elle nourrira également notre réflexion quant aux objectifs et aux priorités du renforcement de la sécurité nucléaire.</p>

I thank you, Mister Chairman.

Je vous remercie, Monsieur le Président.